



PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL RESTREINT FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 16 juillet 2021.

Membres ayant participé à la réunion : Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS.

Conformément à l'article 47.3 du Règlement Intérieur il est constaté la présence de 3 membres du bureau, le Bureau Fédéral Restreint peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. COVID-19

Les services du Premier Ministre, du ministre de l'Éducation Nationale et de la ministre déléguée chargée des Sports ont fait parvenir à la Fédération des documents sur le PASS SANITAIRE¹ qui rendent probable son application avant le début de la compétition qui se tiendra du 27 au 29 août prochains.

Nous avons reçu du cabinet du Premier Ministre le « Projet de loi relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire ». Ce projet de loi qui devrait passer au conseil des ministres lundi 19 juillet et s'il est voté ensuite par le parlement, est appelé à modifier « La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire »

Sans préjuger de ce qui sera voté, et afin de donner aux Ligues une ligne directrice, ceci sous réserve de modifications supplémentaires qui pourraient être demandées par le gouvernement, le Bureau fédéral restreint prend les mesures suivantes pour la tenue des Interligues 2021 :

- Toutes les personnes (organisateur, équipes, officiels, bénévoles, parents, etc...) se trouvant dans les enceintes des sites utilisés pour l'organisation de la compétition et des terrains associés devront obligatoirement être titulaire d'un PASS SANITAIRE¹ valide,
- ces mesures seront également applicables sur les différents sites d'hébergement et de restauration proposés par l'organisateur,
- un responsable COVID-19 est obligatoire avec chaque délégation.

La proposition de loi décale la mise en place de ces mesures pour les jeunes de 12 à 17 ans au 31 août, la proposition de loi n'est pas sensée concerner les moins de 12 ans, néanmoins, vu la date de la compétition, le nombre de jeunes présents sur le site et le souci de la Fédération d'assurer leur sécurité, nous demandons que les compétiteurs de ces deux tranches d'âge respectent les contraintes du PASS SANITAIRE¹. Par ailleurs, le Médecin Fédéral encourage vivement la vaccination rapide des 12-17 ans.

Le Secrétaire Général est chargé d'avertir les Ligues ainsi que la CFJeunes, la CFSS et la CNAB des mesures prises

¹ PASS SANITAIRE : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général